



Procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Séance du vendredi 20 juin 2014 à 20 heures

Compte rendu affiché le 27.06.2014.

L'an deux mil quatorze, le vingt juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Chavannes-sur-l'Etang s'est réuni au lieu habituel de ses séances à Chavannes-sur-l'Etang, après convocation légale du douze juin deux mil quatorze, sous la présidence de M. Vincent GASSMANN, Maire.

Sont présents :

Mmes et MM. Jean-Charles ANTOINE, Chantal BOURQUARD, Marie-Madeleine CLAUDE, Vincent GASSMANN, Dominique GERBER, Xavier GUIGON, Philippe HERBELIN, Michel KANMACHER, Sébastien MARTIN, André THEVENOT, Jean-Pierre THEVENOT et Christian WININGER.

Sont absents :

M. Robert BEZILLE qui donne procuration à M. André THEVENOT,
M. Cyril DIEFFENBACHER qui donne procuration à M. Vincent GASSMANN,
Mme Stéphanie HUSSON qui donne procuration à M. Dominique GERBER.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures, dans la salle des séances à la mairie.

Mme Chantal BOURQUARD, est désignée secrétaire de séance.

POINT 1 • ELECTION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Les collèges électoraux pour l'élection des sénateurs sont convoqués le dimanche 28 septembre 2014 afin de procéder au renouvellement des mandats des sénateurs dans les départements de la série n°2 (décret n°2014-532 du 26 mai 2014). A cet effet, la commune de Chavannes-sur-l'Etang doit élire 3 délégués et 3 suppléants du conseil municipal au sein du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

A l'issue du premier tour de l'élection à bulletins secrets, sont désignés délégués du conseil municipal :

- Vincent GASSMANN, maire
- Chantal BOURQUARD, 1^{ère} adjointe
- André THEVENOT, conseiller

A l'issue du premier tour de l'élection à bulletins secrets, sont désignés suppléants :

- Xavier GUIGON, 2^{ème} adjoint
- Jean-Pierre THEVENOT, 3^{ème} adjoint
- Dominique GERBER, conseiller.

Ayant sollicité la parole, Dominique GERBER fait part à l'assemblée de sa désapprobation et de celle d'une partie des conseillers de voir d'autres points inscrits à l'ordre du jour compte-tenu de la retransmission du match de coupe du monde de football France – Suisse. Il annonce son départ et celui d'une partie des conseillers de la séance en cours.

A 20 heures 30, le Maire constate le départ de la séance de Jean-Charles ANTOINE, Marie-Madeleine CLAUDE, Dominique GERBER, Philippe HERBELIN et André THEVENOT au motif de la diffusion d'un match de football de coupe du monde.

Le Maire informe alors l'assemblée que, compte-tenu que seuls sept conseillers en exercice sont encore présents, le quorum n'est plus atteint. Le conseil municipal ne peut donc plus délibérer valablement selon l'article L. 2121-17 du CGCT. Il informe également que les points de l'ordre du jour n'ayant pu être mis en délibération feront par conséquent l'objet d'une nouvelle convocation, à savoir :

- POINT 2 : Approbation du compte-rendu de la séance du 28 avril 2014
- POINT 3 : Rue du Jura – Réalisation des essais de sol
- POINT 4 : Allée des Sapins – Réseaux secs
- POINT 5 : Clôture de la cour de récréation
- POINT 6 : Convention ADAUHR
- POINT 7 : Rythmes scolaires – Plan éducatif territorial (PEDT)
- POINT 8 : Budget communal – décisions modificatives budgétaires
- POINT 9 : Budget assainissement – décision modificative budgétaire
- POINT 10 : Subventions aux associations – détail
- POINT 11 : Divers et communications

A 20 heures 35, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Le Maire
Vincent GASSMANN

